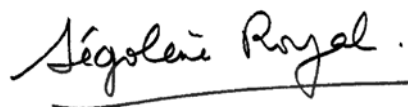


L'AGENDA 2030 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

“ Les objectifs de développement durable marquent le début d'une nouvelle ère dans laquelle le respect par l'humanité de sa planète devient une préoccupation majeure. Notre feuille de route est tracée pour ces 15 prochaines années et mon ministère jouera pleinement son rôle en animant, en France, la mise en œuvre de ce programme. ”



Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie



DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2000, les Nations unies ont adopté les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), destinés à changer la vie de millions de personnes à l'échéance 2015. Pendant ces quinze dernières années, les OMD ont contribué à une accélération sans précédent de la diminution de la pauvreté dans les pays en développement, témoignant d'une nouvelle solidarité mondiale à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement.

Limités aux seuls pays en développement, la vision des OMD ne répond plus aujourd'hui aux enjeux de ce monde, marqué par l'accroissement des inégalités, une vulnérabilité croissante des populations face aux changements climatiques et par l'épuisement des ressources de notre planète.

Forte de ce constat et à l'occasion de la conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012 (dite Rio+20 en référence au Sommet de la

Terre tenu à Rio en 1992), la communauté internationale a lancé un processus d'élaboration d'Objectifs de développement durable (ODD), applicables aussi bien aux pays en développement qu'aux pays industrialisés et couvrant les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable.

Après trois années de consultations avec l'ensemble des parties prenantes – pays membres, collectivités territoriales, secteur privé et société civile –, le Sommet des Nations unies de 2015 pour le développement durable (New York, du 25 au 27 septembre) réunit l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement et marque l'aboutissement de ce vaste processus, particulièrement inclusif.

La France a été très active tout au long de ce processus, en veillant en particulier à la bonne intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans les objectifs.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE INTERNATIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 pour le développement durable, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 prochaines années, est adopté officiellement à New York, deux mois avant la COP21. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité et pour la paix. Il porte une vision visant à transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Les Objectifs

de développement durable forment le cœur de l'Agenda 2030.

Les ODD sont au nombre de 17 et sont eux-mêmes déclinés en 169 cibles ou sous-objectifs. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux OMD, en particulier sur les enjeux environnementaux et climatiques. Ainsi, on trouve des ODD respectivement dédiés à l'eau et à l'as-

sainissement, aux énergies durables, aux villes durables, aux modes de consommation et de production durables, au climat, aux écosystèmes terrestres et aquatiques, en particulier les océans. L'ambition se traduit aussi par la reconnaissance des liens intrinsèques entre l'environnement et d'autres thématiques. Ainsi, on trouve également les enjeux environnementaux dans des cibles au sein des ODD relatifs à la lutte contre la

pauvreté, l'agriculture et l'alimentation, la santé, l'éducation, la croissance ou l'industrialisation et les infrastructures. Quant aux enjeux climatiques, ils sont pris en compte dans un ODD spécifique, mais aussi dans divers autres objectifs, par exemple dans l'ODD relatif à la lutte contre la pauvreté qui reflète la vulnérabilité des populations pauvres face aux phénomènes climatiques extrêmes.

UN AGENDA QUE TOUS LES PAYS DEVRONT METTRE EN ŒUVRE

Le succès de l'Agenda 2030 dépendra d'une action collective, par tous et pour tous. Chaque pays devra contribuer, à la hauteur de ses moyens, à la pleine mise en œuvre de ce nouvel agenda. Les pays du Nord comme du Sud devront veiller à intégrer les ODD dans leurs politiques et stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies. Les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre.

En France, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a vocation à assurer la coordination de la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 du développement durable, en concertation avec les parties prenantes représentant la société civile. La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable constitue un outil privilégié, aux côtés des autres politiques et stratégies nationales qui devront être adaptées en vue d'assurer leur contribution à l'accomplissement des ODD.

DES JALONS ENCOURAGEANTS POUR LA RÉUSSITE DE LA COP21

L'année 2015 marque un réel tournant dans l'avenir de notre planète. En reconnaissant la lutte contre le dérèglement climatique comme condition au développement pérenne de nos sociétés, l'accord

de la communauté internationale sur une nouvelle feuille de route ambitieuse pour le développement durable pose des bases encourageantes en vue de la Conférence de Paris (COP21).

**LIEN VERS LE SITE DES NATIONS-UNIES DÉDIÉ AU SOMMET DE NEW-YORK :
WWW.UN.ORG/SUSTAINABLEDEVELOPMENT/FR/**

LISTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIF 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



OBJECTIF 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



OBJECTIF 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



OBJECTIF 4

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



OBJECTIF 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



OBJECTIF 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



OBJECTIF 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable



OBJECTIF 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



OBJECTIF 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



OBJECTIF 10

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



OBJECTIF 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



OBJECTIF 12

Établir des modes de consommation et de production durables



OBJECTIF 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*



OBJECTIF 14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



OBJECTIF 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



OBJECTIF 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



OBJECTIF 17

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

